

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2021

Le neuf septembre deux mille vingt et un à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Labergement-Sainte-Marie s'est réuni sous la présidence du Maire, Monsieur Ludovic MIROUDOT.

Etaient présents : Monsieur Ludovic MIROUDOT, Madame Angélique CHOUFFE, Monsieur Patrick THOMET, Madame Sophie VOEGLIN-LAMBERT, Monsieur Régis ROBBE, Madame Pascale FOULLE, Madame Christiane FERRÉ Madame Brigitte GARNACHE-CREUILLOT, Monsieur Mickaël MARGUIER, Monsieur Philippe TOURNIER, Monsieur Bruno SERENA, Madame Marie-Hélène TRIMAILLE, Monsieur Daniel PASQUIER.

Madame Gaëlle SIMON est arrivée à 19h 40.

Absents : Monsieur FERCOT Emmanuel

Secrétaire de séance : Madame Angélique CHOUFFE

1 - ACCEPTATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE.

Le compte rendu de la séance du 08 juillet 2021 est approuvé.

Résultat du vote : 12 « pour » - 2 « abstention »

2 - Démission de Monsieur Didier Prévalet

Monsieur Didier Prévalet par un courrier en date du 19 août 2021 et réceptionné en Mairie le 28 août 2021, a fait part de sa démission de son mandat de conseiller municipal. Considérant qu'aux termes de l'article L.270 du Code électoral, et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu ». Par conséquent Madame Marie-Noëlle Page, candidate suivant de la liste « Bien vivre à Labergement », est désignée pour remplacer Monsieur Didier Prévalet au Conseil municipal.

Madame Marie-Noëlle Page, après convocation a fait part de sa démission de son mandat de conseiller municipal. Le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu ». Par conséquent Monsieur Emmanuel Fercot est désigné pour remplacer Madame Marie-Noëlle Page. Une convocation lui a été adressée.

Madame Marie-Hélène Trimaille demande que lecture soit faite du courrier de Monsieur Didier Prévalet. Lecture faite des courriers de Monsieur Didier Prévalet et de Madame Marie-Noëlle page, le Conseil municipal prend acte de la démission de Monsieur Didier Prévalet, et de Madame Marie-Noëlle Page. Monsieur Emmanuel FERCOT est absent. Le conseil prend toutefois acte de son installation en qualité de conseiller du conseil municipal de Labergement Sainte Marie.

3 - Espace les Vallières : Tarifs de location 2022.

Monsieur le maire informe le conseil que suite à la mise en location des 2 salles de la mairie et aux aménagements nécessaires, la salle du périscolaire ne sera plus donnée en location car cela nécessite des mesures sanitaires contraignantes, il convient de nommer les nouvelles salles et de préciser les tarifs : Il propose au conseil,

a) Dénomination des salles :

Batiment de la mairie :

- Salle en dessous de la mairie : Salle des Pompes
- Salle à l'étage : Salle de musique
- Batiment les Vallières salle à l'étage : Salles des Meules

b) Modalités et tarifs, hors charges (électricité, eau, chauffage, déchets) :

SALLES	Abergeurs		Extérieurs	
	1 jour	WE	1 jour	WE
Vallières + hall (Ménage compris)	440 € (100 €)	780 € (200 €)	550 € (100 €)	980 € (200 €)
Cuisine (Vallières et Meules)	70 €	130 €	70 €	130 €
Couverts X 50 (Vallières et Meules)	30 €	30 €	30 €	30 €
Pompes (sans vaisselle)	120 €	200 €	150 €	230 €

Repas Max 30 pers				
Musique- Pompes- Meules Réunion Max 50 pers 3 h	50 €	-	50 €	-

→ 1 location annuelle offerte pour les associations de Labergement Sainte Marie.

Madame Trimaille demande si des conditions particulières sont proposées pour les associations intercommunales.

Monsieur le maire propose que les demandes soient étudiées au cas par cas dans un premier temps.

Résultat du vote : 11 « pour » - 3 « abstention »

c) Monsieur le Maire informe le conseil que le Peloton des hussards basé à HAGUENAU souhaite disposer du 09/11 au 17/11, de la salle des Vallières de manière à abriter le poste de commandement d'un exercice, de quoi garer 5 VHL, et un espace attenant permettant la mise en place d'une antenne radio. Ce dernier point après sollicitation de l'exploitant agricole a fait l'objet d'un accord.

En contrepartie, Le capitaine propose des visites sur site pour les écoles du village.

Le conseil décide la mise à disposition gracieuse de la salle et un forfait de 300 € correspondant aux charges de chauffage, d'eau, d'électricité et déchets.

Durant cette période, les activités de Chi gong et de Zumba, disposeront de la salle des Meules.

Vote à l'unanimité

4 - Parcelle 191 : Autorisation d'édification d'une passerelle.

Un permis de construire a été déposé par Madame Michele Letoublon pour l'édification d'une maison individuelle. Afin de lui permettre d'accéder à sa parcelle il est nécessaire d'édifier une passerelle (ponceau béton) enjambant le ruisseau « de la clouterie » qui est classé.

Le conseil, après avoir entendu les observations de la commission « voirie -sécurité » qui s'est rendue sur place afin d'étudier le projet, décide d'autoriser l'édification d'une passerelle (ponceau béton) pour enjamber le ruisseau « de la clouterie » à la charge exclusive du propriétaire de la parcelle AC N° 191, que cette autorisation fasse l'objet d'une convention instituant un droit de passage et d'une obligation d'entretien de la passerelle attachée à la parcelle AC N° 191, actuellement propriété de Madame Michele Letoublon. Les frais d'actes et tous les frais liés à ce dossier seront à la charge du demandeur. Il autorise le maire à contacter le notaire pour établir la servitude.

Vote à l'unanimité

5 - Echange de terrain Commune – Philippe ROBBE.

Il est nécessaire de préciser la délibération du Conseil municipal du 28 février 2021 actant l'échange des parcelles 370p et 506p.

Le conseil, approuve le plan de division dressé par Thomas Petite, géomètre-expert, le 09 mars 2021 pour les parcelles suivantes :

Partie cédée par M. ROBBE Philippe : Parcelle 542 d'une superficie de 0a31ca.

Partie cédée par la commune : Parcelle 546 d'une superficie de 0a21ca

Après consultation de la trésorerie, dans la mesure où l'échange est sans soulte, les parties conviennent que les parcelles sont évaluées à hauteur de l'échange. Les frais d'acte seront à la charge de Monsieur Philippe ROBBE, les frais de bornage ont été repartis à parts égales entre Maxime CHAVANNE, Philippe ROBBE et la commune.

Dans le même temps, le conseil décide d'affecter la parcelle AD 542, (31 m²) au domaine public de la commune.

Vote à l'unanimité

6 - Taxe parking : Nouvelle réflexion pour l'instauration de cette taxe sur le territoire communal.

Une réflexion a été engagée pour instaurer une taxe pour non réalisation d'aire de stationnement. Aux vues de la réglementation, cette réflexion est suspendue.

7- Aménagement de place de parking rue de la cité.

Deux propositions pour la réalisation de 9 places de stationnement et l'aménagement de 7 places de jardins partagées rue de la cité ont été reçues en mairie.

Entreprise Nicolet TP : 7 160 € HT soit 8 592 € TTC.

Entreprise Colombo TP : 14 706.25 € HT soit 17 647.50 € TTC.

Après étude des devis, il s'avère que

- la proposition de l'entreprise Colombo doit être réajuster. En effet, les quantités prises en compte sont erronées ce qui occasionne une moins value d'environ 2 500 € TTC soit une offre à 15 640 € TTC.
- la proposition de l'entreprise Nicolet TP n'a pas pris en compte la création d'un puit perdu ainsi que la pose de bordures. Le chiffrage des ces 2 postes s'évalue à environ 1000 € HT.

Le conseil, après avoir voté décide

De retenir l'entreprise NICOLET TP pour un montant de 8 592 € TTC auquel s'ajoutera la réalisation d'un puit perdu et la pose de bordures.

Résultat du vote : 12 « pour » - 2 « contre »

Les votes « contre » correspondent à des votes contre le projet.

8 - PLU : Procédure pour correction parcelle 292

Dans sa séance du 08 juillet 2021, le conseil avait décidé des dates pour la mise à disposition du dossier au public obligatoire pendant 1 mois.

Le dossier a pris du retard. Les dates doivent donc être modifiées en conséquence

- Consultation des PPA : 10 septembre au 10 octobre 2021
- Mise à disposition du public : 15/10 au 15 /11/2021

Vote à l'unanimité

9 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable année 2020 par le SIEJ.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Joux (SIEJ) nous a adressé son rapport annuel .

La participation pour 2021 s'élève à 12 346.74 € HT pour 2 488 m3 prélevés.

Le conseil prend acte de ce rapport .

Vote à l'unanimité

10 - Budget communal : Décision modificative n° 1

Afin de régler la participation à la construction du nouveau centre de secours de Labergement Ste Marie qui s'élève à 6 514 € il est nécessaire d'ouvrir des crédits, Soit

Compte 2041582 : + 6 514 €

Compte 0.20 : - 6 514 €

Daniel Pasquier rappelle que dans l'article de l'EST Républicain sur la pose de la première pierre, il était indiqué que le terrain, assiette de futur CPI, était financé par la Communauté de Communes Lacs Montagnes du Haut Doubs alors qu'en réalité celui-ci a été intégralement financée par la commune de Labergement Sainte Marie.

Vote à l'unanimité

11 - Aménagement de voirie, rue de la cité et impasse de Lausanne par JDBE : Certificat de capacité.

JDBE, bureau d'étude en charge de la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de voirie du chemin de la cité et de l'impasse de Lausanne nous a fait parvenir un certificat de capacité à lui renvoyer.

Les travaux ont été réalisés sous le mandat précédent. Daniel Pasquier est sollicité et précise que le travail effectué est conforme à la commande.

12 - Mise en œuvre du droit d'option pour adopter le référentiel M57.

Le référentiel M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente. Il permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées. Il est le référentiel le plus avancé en termes de qualité comptable et sera applicable à toutes les collectivités locales et leurs établissements publics administratifs à partir du 1^{er} janvier 2024.

Afin d'anticiper ce passage, il est proposé d'adopter au 1^{er} janvier 2022 le référentiel M57 (inférieur à 3500 habitants) pour les budgets concernés de la commune.

Vote à l'unanimité

13 - Questions et informations diverses.

- **PPI des Auges** : La barrière ainsi que le portail pour le périmètre de protection immédiat ont été posés. Le repérage des drains ainsi que celui de la conduite reliant le captage au château d'eau ont été matérialisés par l'entreprise SOPRECO. Le coût de ces travaux ainsi que la mise à jour du SIG (Système d'Information Géographique) de la commune s'élèvera à environ 1 500 €. Il sera également nécessaire de prévoir un regard sur la canalisation « des Auges » allant de la source au réservoir.
- **Fleurissement du village** : La commission « Animation - fleurissement – Association » s'est réunie le 6 septembre 2021 et fait part de ses propositions.
- **Remboursement des frais engagés par les élus**. Le maire a fait l'avance pour l'achat de caméras implantées à l'espace les Vallières pour un montant de 43.92 €. Le conseil valide ce remboursement.
- **Terrain de foot : Projet de terrain synthétique**. Le conseil prend connaissance du projet de transformation du terrain naturel en terrain gazon synthétique sur le stade municipal. A ce stade aucune décision n'est prise. Le dossier suit son cours.
- **Association des Anciens Combattants**. Une assemblée Générale s'est déroulée le vendredi 10 septembre 2021 avec pour principale question le devenir de l'association suite au décès de son Président, Monsieur Pierre Marguier. Brigitte Garnache-Creullot représentera la commune lors de cette AG.
- **Aménagement de la rue du Fuverat : Procédure d'enquête publique**. Une journée est prévue sur place le 21 septembre 2021 entre 9h 30 et 13h30, afin de procéder au bornage avec tous les propriétaires riverains concernés par le projet d'aménagement de la rue du Fuverat, en présence de monsieur le maire et du géomètre expert Thomas Petite.
- **Compte professionnel de formation pour les agents : Modalités**. L'article 22 ter de la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 a créé, un compte personnel d'activité (CPA) au bénéfice des agents publics.
Le CPA se substitue au droit individuel à la formation (DIF). Il permet aux agents publics d'acquérir des droits à la formation. Le décret du 6 mai 2017 précise les conditions et modalités d'utilisation du CPF. La commission « Personnel » se réunira prochainement pour étudier cette question.
- **Abattage de 300 m³ de chablis parcelle 34**. M. le Maire, Patrick Thomet et Sébastien Follet (ONF) se sont rendus dans la parcelle 34 où 300m³ de chablis ont été recensés. Le reboisement est éligible au plan de relance. Le conseil étudiera prochainement cette éventualité en commission.
- **Demande du GAEC des Auges pour paturer les bandes bordant les chemins**. Le maire donne lecture du courrier du GAEC des Auges. Daniel Pasquier suggère de garder une bande de terrain permettant le passage des piétons et le croisement des véhicules. La commission « terrain-urbanisme » se rendra prochainement sur place.
- **Exposition de la copie de Sainte Barbe à Saint Théodule**. Une copie de Sainte Barbe sera remise pour être exposée à la chapelle Saint Théodule.
- **Anniversaire de Monsieur Paul Michel**. La famille adresse ses remerciements à la commune pour le colis déposé par madame Angélique Chouffe, à l'EHPAD à l'occasion de ses 90 ans.
- **Occupation du domaine public sans autorisation**. M le Maire a constaté l'occupation du domaine public sans autorisation. Un rappel à l'occupant sera adressé.
- La demande d'installation de l'entreprise GEDIMAT dans la zone artisanale de Labergement Sainte Marie est transmise à la CCLMHD qui est compétente.
- Gaëlle Simon fait part de la demande de déneigement d'un sentier pédestre entre la rue du Crêt et le lotissement « le chant du lac ». Le conseil rappelle que pendant la période hivernale seuls les trottoirs sont déneigés mais pas les sentiers pédestres.
- Le banc à côté de la maternelle, grande rue, est cassé.
- Le périscolaire recrute 2 agents à temps non complet pour l'accueil du midi. Cette information fera l'objet d'un affichage au panneau lumineux.
- Ecole publique : Une fermeture de classe à la rentrée 2021. Les prochaines demandes de dérogations feront l'objet d'une attention particulière.

Séance levée à 21h40.
La secrétaire de séance,
Angélique CHOUFFE.



LE MAIRE,
Ludovic MIROUDOT

